



S . I . R . D .

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **52-08**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 12 novembre 2008**

Le douze novembre deux mille huit, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Vice-président du SIRD

Date de convocation : 29 octobre 2008

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Présents : Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI, J.CARRIER, J.CHAPUIS, C.DIDIER, P. FAUCHER, G.FRIER, J. GAUTHIER, V.GONNET, P.MOLINARO, M. REPELLIN, D.ROUX, A.SAUNIER-PLUMAZ, J. TESSAIRE

Absents excusés : M. BAFFERT, C.COIGNE, F. GILABERT, G.JULLIEN, M.MASTROMAURO,

Président de séance : M. REPELLIN

Secrétaire de Séance : Y.BOULARD

Rappel du quorum : 10

OBJET : ETABLISSEMENTS SPORTIFS : Rapporteur Marcel REPELLIN
Reconstruction du gymnase Fleming : Définition du dossier de concours.

Rapporteur Marcel REPELLIN

Le Vice-Président présente au comité le dossier de concours qui définit, en outre, les conditions sous lesquelles le SIRD consulte 3 équipes de concepteurs, en vue de passer un marché d'ingénierie et d'architecture pour réaliser la reconstruction du gymnase Alexandre Fleming situé sur la commune de Sassenage. La mission confiée au maître d'œuvre sera une mission de base + EXE au titre de la loi M O P.

Le dossier de concours comprend:

- Le règlement du concours qui définit entre autres, l'organisation générale du concours, le rôle et la composition du jury, l'indemnité versée aux concurrents - 13 000.00 € HT - ayant remis les prestations demandées et l'indication de l'application des clauses d'insertion-sociale.
- L'acte d'engagement
- Le CCP qui comprend mention des clauses d'insertion-sociale
- Le programme établi par le conducteur d'opération et validé par le comité syndical le 12 novembre 2008.

Ce programme tient compte des différentes observations et du pré-programme établi par le groupe de travail composé des représentants des utilisateurs du collège, des représentants des associations sportives de la commune de Sassenage, du directeur des Sports de la commune de Sassenage et de l'Adjoint aux sports de la commune de Sassenage.

- Le plan topographique et les études géotechniques
- Les extraits du P O S de la commune de Sassenage
- Le DTA (Dossier Technique Amiante)

Le Président demande aux membres du Comité de se prononcer sur le dossier de

Le Comité, après délibération

- ACCEPTE le dossier de concours ci-dessus défini,
- DEMANDE au Président de faire parvenir aux trois candidats qui seront sélectionnés le dossier de concours.
- AUTORISE le Président à mandater la somme de 39 000.00 € HT prévue au budget primitif 2008, chapitre 20, article 2031 fonction 411, aux trois (3) candidats.

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Conforme au registre

Ainsi fait les jours, mois et ans susdits

Seyssinet-Pariset, le 13 novembre 2008
Le Vice-président
Marcel REPELLIN